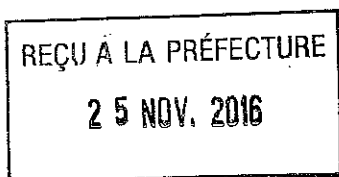


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

Point 18 Ajustement des crédits d'équipement pour l'opération d'extension et de rénovation du musée Unterlinden – Décision Modificative n° 2.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZÝ Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMÓND Robert, RENIS Gérard, SCHOENENBERGER Catherine, VALENTIN Victorine, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Karen DENEUVILLE qui donne procuration à M. FRIEH, M. Guy WAEHREN qui donne procuration à Mme BARDOTTO-GOMEZ, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. MEISTERMANN, M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE et Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. HILBERT.

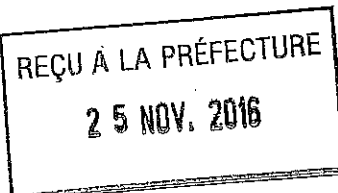
Nombre de voix : 40
contre : 2
abstentions : 5

Le Groupe des Républicains n'a pas souhaité prendre part au vote

Secrétaire de séance : Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN
Transmission à la Préfecture : 25 novembre 2016

**Point N° 18 - Ajustement des crédits d'équipement pour l'opération
d'extension et de rénovation du musée Unterlinden**

Décision modificative n° 2



Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors du vote du budget primitif 2016, il avait été indiqué qu'un crédit d'investissement de 2,5 M€ nécessitait d'être inscrit pour permettre d'achever cette opération, dont le bilan final s'établissait alors à 46 917 000 € TTC, soit 39 097 500 € HT. Le détail était le suivant :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • Travaux Musée | 30 269 167 € HT |
| • Office de tourisme | 735 833 € HT |
| • Partie Monuments Historiques | 3 022 500 € HT |
| • Espaces extérieurs | 5 070 000 € HT |

Il était ajouté que cette inscription dans le rapport de présentation du BP 2016, disait que cette demande d'inscription soldait tous les comptes de l'opération « Unterlinden ».

Depuis lors, des évolutions sont apparues dans le dossier qui nécessitent de recalculer ce volume de financement :

- l'application de pénalités aux entreprises qui avaient fait l'objet de constats de retard
- la demande de rémunération complémentaire de certaines entreprises, considérant qu'elles avaient dû aller au-delà du cahier des charges d'origine gouvernant leur intervention
- des travaux de sécurité complémentaires demandés par la commission de sécurité, lors de réunions postérieures à celle tenue le 9 décembre 2015, et qui avait permis, par son avis favorable, de prendre l'arrêté d'ouverture de l'équipement
- des travaux supplémentaires effectués à la demande du maître d'œuvre
- des travaux non prévus sur la salle d'archéologie, dont le cofinancement avec la Société Schongauer a d'ores et déjà été validé.

Il apparaît dès lors que le service et toute la hiérarchie de ressort ont bâclé à la va-vite l'analyse de ce dossier. Ce bricolage budgétaire est inadmissible. Fut ainsi reconnu, de la part des services de ressort, que les travaux validés par la Commission d'Appel d'Offres de mars 2016 (915 763 €) dont le montant était prévisible fin janvier, étaient supposés être intégrés dans les 2,5 M€. Ce n'était pas le cas...

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'CP'.

Il s'agit ainsi au final d'un dysfonctionnement interne, entraîné par une série de négligences qui n'ont pas de place dans la gestion maîtrisée d'un chantier. L'exécutif qui a découvert le quiproquo lors de la présentation du projet de DM n° 1 de 2016 par les services, s'est fait entendre avec les observations qui mettaient le doigt sur le manque de professionnalisme.

Dès lors, il importe d'explicitier en toute transparence le détail des crédits non intégrés au BP 2016 pour les raisons ci-dessus expliquées. C'est aussi sur décision de l'exécutif que l'opération a été sortie de la DM n° 1 de 2016 afin que ce dysfonctionnement ne soit pas banalisé à travers le vote global intervenu au mois d'octobre.

1. L'application de pénalités de retard aux entreprises qui avaient fait l'objet d'un constat de retard

Dans le courant de l'été 2015, face à des retards constatés dans l'exécution de certains lots par les entreprises en charge de ceux-ci, la Ville maître d'ouvrage a demandé au maître d'œuvre (Herzog et de Meuron) de mettre en œuvre le dispositif de pénalités compris dans les marchés passés par les différentes entreprises.

Une discussion avec celles-ci a pu avoir lieu début 2016, à l'issue de leurs interventions respectives, dans le cadre d'une procédure contradictoire amiable (compte tenu notamment que certaines d'entre elles incriminaient la responsabilité du maître d'œuvre dans le retard pris par elles dans l'exécution de leurs marchés).

Un montant global de 104 288 € TTC de pénalités a donc été appliqué, venant en dépenses en moins pour le maître d'ouvrage.

2. La demande de rémunération complémentaire de certaines entreprises

Un certain nombre d'entreprises ont fait valoir des dépassements de coût de leurs interventions, soit du fait du retard pris suite à sinistre (inondation de l'été 2014), du décalage de calendrier lié au retard pris en amont par d'autres entreprises, ou encore de demandes complémentaires du maître d'œuvre.

Un volume global de 2 583 634 € TTC de réclamations a ainsi été formulé.

L'objectif étant d'éviter les contentieux, et tout en respectant la règle de non-dépassement de 15 % du marché initial par voie d'avenant, la Ville a accepté des rémunérations complémentaires à hauteur de 911 447 € TTC.

3. Des travaux de sécurité complémentaires

Dans le cadre de la poursuite des travaux suite au passage de la commission de sécurité du 9 décembre 2016, en particulier au niveau de la salle Schongauer où les travaux sur les plafonds ont révélé des problèmes de structure importants, des travaux de sécurité complémentaires ont été demandés par la commission de sécurité, pour un montant global de 548 259 € TTC. Pourtant, ces travaux étaient aussi identifiés avant le vote du BP 2016.

4. Des travaux supplémentaires effectués à la demande du maître d'œuvre

Le maître d'œuvre a demandé des travaux supplémentaires :

- soit pour tenir compte de la nécessité de dispositions non prévues à l'origine (ventilation mécanique dans le bâtiment ancien essentiellement)
- soit pour ajuster la prestation, la règle souhaitée par le maître d'ouvrage de voir les dépenses supplémentaires être compensées par des économies à due concurrence n'ayant pas pu être appliquée systématiquement

Il en résulte une dépense supplémentaire de 381 157 € TTC.

5. Des travaux non prévus sur la salle d'archéologie

Les travaux sur la salle d'archéologie n'ayant pu être abordés qu'au début de l'année 2016, des besoins plus importants que prévus ont été mis à jour, notamment en ce qui concerne la reprise intégrale des enduits.

La dépense supplémentaire en résultant s'élève à 195 000 € TTC. Un accord a été passé avec la Société Schongauer pour que celle-ci prenne en charge 50 % de cette dépense.

Ces travaux sont les seuls qui pouvaient ne pas être compris dans les 2,5 M€ du BP 2016.

En résumé, le bilan budgétaire complémentaire s'établit de la manière suivante :

Nature de l'opération	Impact budgétaire
Application des pénalités de retard	- 104 288 € TTC
Rémunérations complémentaires d'entreprises	911 447 € TTC
Travaux de sécurité complémentaires	548 259 € TTC
Travaux supplémentaires à la demande du maître d'œuvre	381 157 € TTC
Travaux non prévus sur la salle d'archéologie	195 000 € TTC

La dépense budgétaire supplémentaire globale s'élève donc à : 1 931 575 € TTC, la recette attendue de la Société Schongauer étant de 97 500 €.

La ventilation entre 2016 et 2017 s'établit de la manière suivante :

Dépenses en plus 2016 :	1 286 910 € TTC	(1 076 011 € HT)
Dépenses en plus 2017 :	644 665 € TTC	(539 018 € HT)
Recettes à percevoir de la Société Schongauer en 2017 :	97 500 €	

Dans ce décompte est constatée une moindre dépense pour l'aménagement des espaces extérieurs de 283 000 € TTC, les travaux étant terminés.

En conséquence :

A. Modification de l'autorisation de programme pour Unterlinden

- aménagement et travaux : + 1 931 575 € TTC arrondi à 1 945 000 €
- aménagement des espaces extérieurs : - 283 000 € TTC

B. Incidences budgétaires

a) DM 2 pour 2016

Lors de la DM1 votée le 17 octobre 2016 et sans que les crédits soient identifiés, un montant de 1 017 000 € a été inscrit en dépenses imprévues d'investissement. Il est proposé que ce crédit soit consacré aux travaux complémentaires pour Unterlinden.

Il est également proposé d'affecter le crédit disponible de 283 000 € d'aménagement d'espaces extérieurs aux travaux complémentaires pour Unterlinden.

Soit pour ceux-ci, l'affectation en 2016 d'un crédit complémentaire de 1 300 000 € TTC

b) BP 2017

Il sera proposé d'inscrire au BP 2017 :

- un crédit pour les travaux pour Unterlinden de 645 000 €
- une recette à venir de la Société Schongauer de 97 500 €

Ces dispositions budgétaires pour 2016 sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Chapitres	Libellés chapitres	DM n° 2
020	Dépenses imprévues (DM n° 1)	-1 017 000 €
OP.20111	Unterlinden: espaces extérieurs (Reports de crédits 2015 repris au BP 2016)	-283 000 €
OP.20081	Unterlinden: musée (DM n° 2)	1 300 000 €
Total		0 €

Sur la base de ce décompte, l'opération Musée Unterlinden s'élève à :

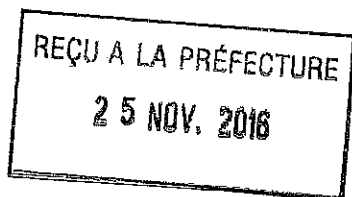
▪ Rappel Budget Primitif 2016 :	39 097 500 € HT
▪ Budget Supplémentaire n° 2 2016	1 076 011 € HT
▪ Budget Primitif 2017 2017	<u>539 018 € HT</u>
Total H.T.	40 712 529 € HT
soit TTC : 48 692 185 €	

A ce niveau, faut-il rappeler le montage financier :

▪ Récupération de TVA :	7 979 655 €
▪ Etat :	5 968 000 €
▪ Conseil Régional :	4 350 000 €
▪ Conseil Départemental :	4 000 000 €
▪ Société Schongauer et Mécénat :	5 250 000 €
▪ Ville de Colmar :	21 144 530 €

Concernant la Société Schongauer, faut-il rappeler que sur sa contribution (5 347 500 €), 719 706 € reste encore à payer. S'ajoutent en effet les 97 500 € pour les travaux de la salle d'archéologie (50 % sur 195 000 €).

Aussi, je vous sou mets le présent rapport pour approbation des propositions faites.



LE CONSEIL
Vu l'avis des Commissions Réunies
après avoir délibéré,

ARRETE

la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2016 au montant en équilibre à 0 € en section d'investissement, avec néanmoins une dépense supplémentaire de 1,3 M€ par rapport au Budget Primitif 2016 et tout en devant prévoir 645 000 € au Budget Primitif 2017.

LE MAIRE



Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 NOV. 2016

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

